

Demande : **Nouvelle Construction** **Agrandissement avec fondations**

Document(s) à fournir et informations nécessaires pour la demande de permis

Date de la demande :
Nom, prénom, tel. et adresse du demandeur (si différent du propriétaire):
Nom, prénom, tel. et adresse du propriétaire :
Adresse ou numéro(s) de lot(s) de la propriété :
Usages du projet ou des parties de tout bâtiment visé par le projet :
Description des travaux projetés:

Réservé à l'interne :	
	Vérifier si terrain dans un site de remblayage hétérogène (sites contaminés) : (http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=157,2629453&_dad=portal&_schema=PORTAL) Le cas échéant, demander un relevé géotechnique déterminant la composition du sol et selon les conclusions, les recommandations pour rendre le site propre à la construction ainsi qu'une permission écrite du Ministère de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, Article 65)
Demandeur :	
	Procuration signée par le propriétaire (si le demandeur n'est pas le propriétaire)
	Plan de cadastre (identification cadastrale, dimension et superficie du terrain, niveaux géodésiques du terrain, du plancher du RdC, égouts, aqueduc, servitudes) préparé par un Arpenteur-géomètre. (n/a pour un agrandissement)
	Plan d'implantation (dimension des constructions et leurs localisations par rapport aux limites de terrain, aménagement ext., arbres, stationnement) préparé par un Arpenteur-géomètre.
	Certificat de localisation. (n/a pour une construction neuve)
	« Fiche de bâtiment/déclaration de conformité » dûment complétée et signée.
	Coûts ventilés de la valeur estimée des travaux ou soumission des travaux
	Plans d'architecture (plan, élévation, coupe) scellés et signés, en trois (3) copies, indiquant la superficie des travaux totale et par niveau; l'apparence extérieure du bâtiment, sa hauteur par rapport au niveau du sol; les matériaux de revêtement extérieur utilisés; l'aménagement intérieur ainsi que la dimension des pièces et des fenêtres.
	Photos du bâtiment existant et montage bâtiment futur.
	Fiches techniques et/ou Échantillons des matériaux utilisés.
	Paiement des frais d'étude (Interne : imprimer le tableau)
30 jours après l'installation des fondations: Le propriétaire doit déposer auprès de l'officier responsable :	
	Un certificat de localisation du nouveau bâtiment
Réservé à l'interne :	
	Si démolition d'un ancien bâtiment : Permis de démolition + frais et orienter vers l'ingénierie pour faire abandon de services.
	Ajout ou retrait de numéros civiques? Si oui, compléter ligne de suivi + frais.
	Mesures différentes? Si oui, formuler demande
	Envoyer la demande d'avis à la commission des services électriques de Montréal.